

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 016-1188/09/CC

■ Accroissement de la capacité du matériel roulant pour le réseau de Tramway de Marseille - Acquisition de 26 modules d'extension des rames auprès de la Société Bombardier Transport - Affectation d'une Autorisation de Programme
MMT 09/2959/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis le début d'exploitation des lignes de Tramway n°1 (Noailles-Les Caillols) et 2 (Blancarde-Gantès), l'exploitant RTM a constaté une fréquentation accrue du réseau, sur certains secteurs, et certains créneaux horaires.

A l'heure de pointe en effet, le réseau en exploitation met déjà en évidence une surcharge du matériel roulant, en particulier aux Caillols. Ceci est pénalisant pour l'attractivité du réseau et le confort des voyageurs, et limite la capacité à améliorer les rabattements sur le réseau Tramway, en particulier de lignes de cars du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en provenance de la vallée de l'Huveaune. Le tunnel de Noailles, à voie unique, ne permet pas une augmentation significative de la fréquence, qui ne pourrait toutefois se faire qu'au détriment de la ligne 2.

En outre, la Communauté Urbaine Marseille Provence envisage une extension du réseau de Tramway à Marseille, du Cours Saint Louis jusqu'à la Place Castellane, ce qui représenterait 1 200 mètres de voie et 5 stations supplémentaires.

Compte tenu des limites de la capacité de transport actuelle, et dans la perspective de l'extension du réseau, la Communauté Urbaine, sollicitée par la RTM, a décidé de procéder à un accroissement de la capacité du matériel roulant, actuellement constitué de 26 rames de 32,50 mètres.

Le marché actuel de fourniture du matériel roulant n°04/078 prévoit la possibilité d'allonger les rames à 42 mètres par le biais d'un module d'extension faisant l'objet d'une tranche conditionnelle. Cet allongement est compatible avec la longueur des quais et les zones de remisage du dépôt Saint Pierre, conçues dès l'origine du projet pour pouvoir mettre en œuvre cette modification.

Afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation du tramway et assurer ainsi une capacité de transport satisfaisante sur le réseau, il a ainsi été décidé d'acquérir 26 modules d'extension de rames dans le cadre du marché n°04/078 conclu avec la société Bombardier Transport.

Pour ce faire, il convient d'affecter à cette opération une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 30 Millions d'euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'accroître la capacité de transport actuelle du Tramway, notamment en heure de pointe,
- La volonté d'étendre le réseau ;
- La nécessité d'adapter le matériel roulant en conséquence, afin de répondre à l'augmentation constatée et à venir, de la fréquentation du réseau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'Autorisation de Programme portant sur l'acquisition de vingt six modules d'extension des rames de Tramway pour un montant de 30 Millions d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région PACA, du Département des Bouches du Rhône ou de tout autre organisme et à signer tout document y afférent. Dans le cas où les aides précitées ne seraient pas accordées ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine - Sous-Politique C 230 - Nature 2182 - Fonction 815.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Pour l'année 2009 :	3 300 000 Euros
Pour l'année 2010 :	3 000 000 Euros
Pour l'année 2011 :	14 600 000 Euros
Pour l'année 2012 :	8 600 000 Euros
Pour l'année 2013 :	500 000 Euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI